

Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc

Au sommaire : Actualités



- ▶ Un tour de CLE
- ▶ La Lettre de la réserve a une petite sœur
- ▶ Une végétation pas ordinaire
- ▶ Nettoyages de printemps

Dossier thématique Pêche à pied : guide du pêcheur responsable

Les rubriques

Vu et à voir

Zoom : la Vipérine commune

Découvrir : Carl Von Linné





Un tour de CLE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), la Commission locale de l'eau (la CLE) a organisé une journée de découverte des milieux naturels de la baie en mai. Elle a rassemblé 32 participants qui ont découvert ou approfondi leurs connaissances relatives aux milieux littoraux grâce en particulier aux visites de terrain (marais, lagune et prés salés des Sables d'or, cordon dunaire et estran de Bon Abri, prés salés de l'Anse d'Yffiniac). Ensuite la réserve naturelle, l'IFREMER et Côtes d'Armor Développement sont intervenus pour présenter les réseaux de surveillance de la qualité des eaux, le fonctionnement écologique de la baie, et les activités économiques qui en dépendent. Le fond de baie est le collecteur de l'ensemble des eaux du bassin versant et est donc le site idéal pour suivre l'impact du programme d'actions du SAGE sur la qualité des eaux.

La Lettre de la réserve a une petite sœur

La Lettre de la réserve est heureuse de vous annoncer la naissance de **La Pie bavarde**. Revue écocitoyenne destinée au jeune public, elle est publiée 4 fois par an et est envoyée à toutes les écoles primaires de l'agglomération briochine. Vous pouvez la recevoir par mail gratuitement chez vous en vous abonnant sur le site de la réserve naturelle ou en écrivant directement à : lapiebavarde@cabri22.com



Nettoyages de printemps

Le vendredi 1^{er} juin a été organisé avec les élèves de 4^e Nature de l'Ecole d'horticulture et du paysage de Saint Ilan un ramassage des déchets sur la plage de la grève des Courses. Après un temps d'accueil consacré à la réserve naturelle, ses enjeux et sa réglementation, les élèves ont pu observer les oiseaux au site de la Cage, dont le Faucon pèlerin. Ils ont pu ramasser les nombreux déchets (cordes, plastiques divers, débris de verre,...) sur la plage que le service technique de la mairie de Langueux a collectés ensuite sur place.

Un autre ramassage des déchets a eu lieu sur la plage de la Grandville le lundi 25 juin, avec les 50 élèves de la maternelle de l'école privée de Saint René. Le service technique d'Hillion est aussi venu collecter les déchets.

Les élèves, très sensibilisés aux problèmes environnementaux, et ce dès tout jeune, ont ainsi pu se rendre compte que la protection de la nature dépendait aussi de la gestion et du devenir de nos déchets.

Une végétation pas ordinaire

Une des grandes richesses écologiques et économiques ([lire la Lettre n°21](#)) de l'anse d'Yffiniac est l'existence d'une centaine d'hectares de prés salés. Depuis quelques années sur la plage de Bon Abri se développe une zone humide particulièrement intéressante. A la fois pré salé et marais littoral d'eau douce, on y observe un entrecroisement de nombreuses espèces. On y a trouvé la reproduction de crapauds calamites et en 2006 le petit gravelot y a niché à proximité. Ce milieu, en cours de formation, devrait évoluer vers un pré salé. Une cartographie précise de la végétation est en cours de réalisation par une étudiante en BTS stagiaire à Vivarmor Nature. Cette cartographie inclura la zone dunaire devant le camping.

Dossier thématique



53% des pêcheurs à pied qui pratiquent tout au long de l'année cette activité ne connaissent pas ou mal la réglementation. C'est ce qui ressort d'une étude menée par la réserve naturelle en 2002 sur tout le site en fond de baie. Ce chiffre dépasse les 96 % pour les pêcheurs occasionnels durant la période estivale. Pourtant il suffirait de respecter quelques règles pour conserver notre environnement et être un pêcheur à pied responsable. La Lettre vous en donne aujourd'hui les moyens.



La pêche à pied récréative est une activité qui connaît un essor depuis quelques années. En effet, de plus en plus nombreux sont ceux qui attendent les grandes marées pour enfile leurs bottes et aller récolter ce que la mer a laissé derrière elle. Quelle joie de gratter quelques moules sur les rochers, d'attraper les étrilles cachées sous les blocs ou un beau dormeur qui attend dans une faille le retour de la marée. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cette activité est réglementée et que certaines pratiques peuvent contribuer à la baisse des ressources marines. Seuls le respect de la réglementation et une meilleure connaissance du milieu permettront à nos enfants de continuer à remplir leur panier de crustacés et de coquillages.

Petite bête deviendra grande

Les tailles minimales de capture, correspondant aux tailles adultes des animaux, sont les mêmes que celles applicables aux pêcheurs professionnels.

Les poissons

Bar : 36 cm
Carrelet : 25 cm
Plie : 28 cm
Limande : 15 cm
Sole : 24 cm
Hareng : 20 cm
Maquereau : 20 cm
Sardine : 11 cm
Mulet : 20 cm

Respecter les tailles minimales de capture : il en va de la survie de ces espèces !



le mulet est fréquent en fond de baie

La praire

Taille autorisée : **4 cm**
Habitat : **sable grossier**
Particularités : **stries épaisses horizontales**
Outil conseillé : **fourchette, petites griffes, couteau**



La moule

Taille autorisée : **4 cm**
Habitat : **fixée au rocher**
Particularités : **bleu noir ou brun**
Outil conseillé : **main**

Attention : **ne pas prélever des moules sur les bouchots !**



L'huître creuse sauvage

Taille autorisée : **6 cm (30g/pièce)**
Habitat : **sur les rochers**
Particularités : **solidement fixée**
Outil conseillé : **couteau solide**

L'huître plate

Taille autorisée : **5 cm**
Habitat : **sur les rochers**
Particularités : **solidement fixée**
Outil conseillé : **couteau solide**



L'ormeau

Taille autorisée : **9 cm**
 Date autorisée : **du 01/09 au 15/06**
(20 unités par marée et par personne)
pêche interdite en plongée
 Habitat : **sous les rochers dans les failles**
 Particularités : **ovale**
intérieur nacré
 Outil conseillé : **couteau,**
crochet non pointu



La palourde

Taille autorisée : **3,5 cm**
 Habitat : **sable, vase**
 Particularités : **finement**
striée
 Outil conseillé : **fourchette,**
couteau, cuillère



L'araignée

Taille autorisée : **12 cm**
(pêche conseillée de
mai à juin - 6 unités
par jour et par per-
sonne)
 Habitat : **parmi les**
rochers sous les algues
 Particularités : **triangulaire, épineuse**
 Outil conseillé : **main, crochet non pointu**



La coque

Taille autorisée : **2,7 cm**
 Habitat : **sable, vase**
 Particularités : **stries verticales**
 Outil conseillé :
main, fourchette



La crevette grise (Crangon)

Taille autorisée : **3 cm (pêche conseillée de**
septembre à décembre)
 Habitat : **fond sablonneux, estuaire**
 Particularités :
aplatie, grise, couleur sable
 Outil conseillé :
haveneau



La crevette rose (bouquet)

Taille autorisée : **3 cm (pêche conseillée de sep-**
tembre à décembre)
 Habitat : **mares**
rocheuses, algues
 Particularités :
translucide
 Outil conseillé :
haveneau, épuisette



L'étrille

Taille autorisée : **4 cm**
 Habitat :
sable grossier
 Particularités :
stries épaisses hori-
zontales
 Outil conseillé :
fourchette, petites griffes, couteau



Le tourteau (dormeur)

Taille autorisée : **14 cm**
 Habitat : **sous les rochers, dans les failles**
 Particularités : **du rose au brun**
 Outil conseillé :
main, crochet
non pointu

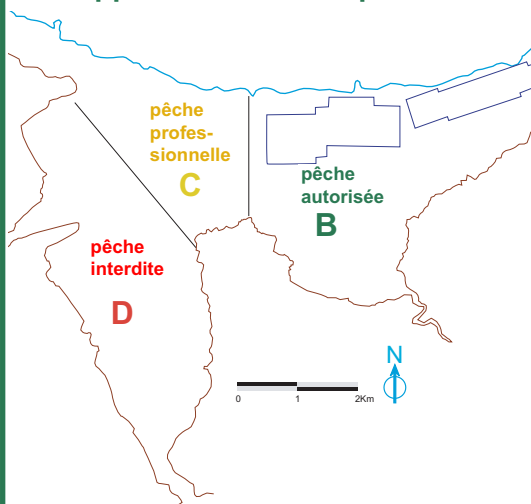


Les règles à respecter pour une pêche en toute sécurité !

Le classement de salubrité des zones de pêche

La pêche à pied n'est pas sans risque pour la santé. Des risques d'intoxication alimentaire peuvent apparaître en cas de consommation de coquillages pêchés en milieu contaminé. Un arrêté préfectoral nous fournit la liste des zones de pêche dont la salubrité est contrôlée dans le département. Cet arrêté est réactualisé chaque année et est disponible à la direction des Affaires Maritimes.

Un rappel des zones de pêche



Dans l'anse d'Yffiniac (à l'ouest d'une ligne pointe du Roselier-pointe du Grouin), classée sanitaire en "D", **la pêche est interdite en tout temps.**

Dans la zone au nord de la presqu'île d'Hillion (jusqu'à 200m des bouchots), compte tenu du classement sanitaire en "C", **la pêche n'est autorisée que pour les professionnels** (coquillages destinés à la conserverie).

L'anse de Morieux classée sanitaire en "B" **est pêchable.**

ATTENTION : le gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc étant classé, il est soumis à des dates d'ouverture et de fermeture (pour les professionnels comme pour les amateurs). IL EST DONC IMPÉRATIF DE SE RENSEIGNER AUPRÈS DES AFFAIRES MARITIMES : tél. : 02 96 55 35 12.

Quelques précautions

- **Connaître les horaires des marées** par rapport au site choisi (ne pas oublier sa montre) et s'informer de la météo.
- **Prévenir de son lieu de pêche** et de son heure de retour.
- **S'habiller de couleurs vives.**
- **Conserver vivants les coquillages** jusqu'au moment de leur consommation ou de leur cuisson (pas au soleil, ni dans l'eau, ni dans la glace).

Les pratiques respectueuses de l'environnement

- **Respecter la taille minimale, la période de pêche et prélever une quantité raisonnable** (généralement les besoins nécessaires à un repas du jour dans le cadre familial).
- **Ne pas prélever les femelles ayant des œufs** et sélectionner de préférence les mâles.
- **Respecter le milieu de vie des animaux en remettant délicatement les cailloux et les algues** comme ils étaient. Pour la recherche de vers et de coquillages fousseurs, il faut reboucher les trous creusés pour éviter que la vie dans le sable ne soit pas trop perturbée.
- **Ne pas utiliser des outils destructeurs** pour le milieu comme la barre à mine. D'autres outils non adaptés comme le râteau de jardin s'avèrent très préjudiciables vis-à-vis des animaux enfouis lors des fouilles. Il est préférable d'utiliser des outils homologués comme les griffes à coque dont l'impact est bien moindre.
- **Au lieu d'arracher les algues pour protéger les coquillages fragiles** durant le transport, les couper à l'aide d'un couteau en laissant 10cm de pied afin de permettre une repousse plus rapide.

En savoir plus :

Euzenat J., 2002. La pêche à pied de loisir – site Natura 2000 – Baie de Saint-brieuc. Université de Rennes, 38 p.

rapport téléchargeable sur le site internet de la réserve naturelle

Au 13 juin il y avait entre autres :

321 Huîtriers pies
150 Courlis cendrés
24 Barges rousses
12 Bécasseaux variables
104 Tadornes de Belon
250 Canards colverts
28 Grèbes huppés
4 Grands cormorans
1 Héron cendré
6 Aigrettes garzettes
39 Sternes caugeks
4 Petits gravelots
2 Cygnes tuberculés

Ont aussi été vus :

1 Bécasseau tacheté
1 Chevalier gambette
1 Chevalier aboyeur
2 Echasses blanches
1 Canard chipeau
8 Courlis corlieux
90 Pingouins tordas

Zoom sur...

la Vipérine commune *Echium vulgare*



Plante très reconnaissable, la vipérine commune pousse dans des habitats variés, au bord des routes, sur les falaises, les dunes, les landes. Très commune en France, sa floraison a lieu d'avril à août.

D'une hauteur de 50 à 100 cm, les longues tiges raides et dressées à poils raides émergent d'une rosette de feuilles formée la première année. Elles sont couvertes de fleurs d'abord roses puis bleues à 5 pétales, dotées de longues étamines saillantes. Les feuilles, sessiles, sont rêches et poilues.

Chaque bouquet de fleurs ou cyme se déploie comme une queue de scorpion.

Les corolles à lobes inégaux ressemblent à des mâchoires ouvertes de serpent et les étamines qui dépassent la corolle rappellent la langue du serpent. Cet aspect a donc fait longtemps croire que cette plante pouvait soigner les morsures des reptiles !

Le nom scientifique *Echium* est dérivé de *Echis*, « vipère ». Ses autres noms communs sont l'Herbe aux vipères, l'Herbe à couleuvre ou la Langue d'oie.

Déco Livrer

Carl Von Linné



La base de données informatisée de la réserve naturelle compte à ce jour 18 765 observations naturalistes qui correspondent à 1 289 espèces différentes de plantes, de champignons, d'insectes, d'oiseaux, de mammifères... Chacune de ces espèces est identifiée par son nom latin.

La paternité de ce système « binomial » que tous les naturalistes et scientifiques du monde utilisent, revient à un suédois, Carl Von Linné, dont on fête cette année les 300 ans de sa naissance. Certes, on pourrait utiliser les noms communs des espèces mais ils varient tant d'un pays ou d'une région à l'autre que cela est difficile (le poisson « Bar » en Bretagne est un « Loup » en méditerranée).

Au XVIII^e siècle, les naturalistes sont submergés par la multiplication de nouvelles espèces que les grands voyageurs rapportent depuis le XVI^e siècle. Linné va leur fournir un ordre et un langage. Car outre un recensement complet des espèces, Linné a également inventé la nomenclature dite "binominale", toujours en vigueur aujourd'hui. Chaque espèce est ainsi désignée par deux noms, un nom générique commun à plusieurs espèces voisines, le genre, et un nom spécifique différent pour chaque espèce du groupe, l'espèce.

Exemple : *Cerastoderma edule* pour la Coque ou *Branta bernicla* pour la Bernache cravant

L'ouvrage le plus important de Linné est son *Systema naturæ* (les systèmes de la nature) qui connaît de nombreuses éditions successives, la première datant de 1735. Chacune d'elles améliore son système et l'élargit. C'est avec la dixième édition de 1758 que Linné généralise le système de nomenclature binominale.

Grâce à ce système, tout végétal ou tout animal rencontré peut être identifié. La chasse aux spécimens se développe. Linné envoie ses propres élèves et collaborateurs aux quatre coins du monde, dans des régions encore inexplorées par les naturalistes, quelquefois au prix de leur vie. On assiste à une véritable fièvre de l'inventaire. Chaque expédition maritime emmène son naturaliste et son dessinateur.

A ce jour on a décrit et inventorié, de part le monde, avec le système de Linné, environ 1,6 millions d'espèces, et chaque année on décrit environ 400 nouvelles espèces.

Conception et réalisation de la lettre

Alain Ponsoero, Elodie Roubichou

Impression

Tirvit

Crédits photographiques

Alain Ponsoero, Jérémy Allain,
Laurent Dabouineau, Elodie Roubichou

Illustration

Matthieu Ever

Abonnement

Vous pouvez recevoir gratuitement, tous les deux mois, la lettre d'information de la réserve naturelle sur simple demande, soit par e-mail, soit par courrier.



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle
site de l'étoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 31 40
Télécopie : 02 96 32 31 42
Site: www.reservebaiedesaintbrieuc.com
E-mail : reservenaturelle@cabri22.com



CABRI
3, place de la résistance
BP 4402
22044 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
Site : www.cabri22.com
E-mail : accueil@cabri22.com



VivArmorNature
10, boulevard Sévigné
22000 Saint-Brieuc
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57
Site : assoc.orange.fr/vivarmor
E-mail : vivarmor@wanadoo.fr